

# **Le règlement du Challenge Nature des Amazones – Edition 2018**

**1 - Le Comité Régional Sports pour Tous de Guyane** organise le Challenge Nature des Amazones - Edition Guyane 2018, vendredi 2 au dimanche 4 novembre 2018 à Kourou, sur le magnifique site du **Camp Saut Léodate**

## **2 - DEROULEMENT du Challenge Nature des Amazones**

Le Challenge Nature des Amazones vise à promouvoir les sports nature et le développement durable.

Cet évènement s'engage dans une **démarche d'éco-manifestation**. Nous prenons en compte les impacts inhérents à toute organisation afin d'en limiter au maximum les effets négatifs.

Cette manifestation est **OUVERTE** à toutes personnes majeures, réunies en équipes de 3 **EXCLUSIVEMENT FEMININES**

## **3 - INSCRIPTIONS**

**3.1 Le nombre d'inscriptions** est limité à 14 équipes de 3 personnes.

**3.2 Le montant de l'inscription** s'élève à 170 € par personne (réduction de 50 € pour les licenciés Sports pour Tous) comprenant les repas du vendredi soir au dimanche midi, la mise à disposition du matériel sportif et un lot/participant.

**3.3 L'inscription** se fera, de préférence entièrement en ligne, auprès du comité régional Sports pour Tous de Guyane en utilisant le bulletin d'inscription et en joignant les pièces suivantes pour chaque participant :

- *certificat médical datant de moins d'un an, de **non contre-indication** à la pratique des sports de plein air*
- *Attestation délivrée par un Maître-Nageur Sauveteur de capacité à effectuer un parcours de 25 m en nage libre ou attestation sur l'honneur.*

## **4 - PROGRAMME**

### **4.1 Programme général**

Le Challenge Nature des Amazones comportent **des épreuves** comprenant : de la course à pied, du kayak, de la nage en rivière, de l'agilité, de la précision, de la réflexion, de la création artistique, de la coordination. Les épreuves ne présentent pas de difficultés techniques particulières et nécessitent une condition physique permettant un effort de moyenne intensité sur 30mn.

### **4.2 Les épreuves**

**4.2.1 B.A.R.** : L'épreuve consiste à récupérer une Bouteille A la Rivière et de répondre au QUIZZ, en trouvant les indices sur le site.

**4.2.2 Les 12 travaux des Saramacas** : L'épreuve consiste à réaliser un parcours de 12 épreuves de saut, de tir, de lancer, d'escalade, de porter....sous forme de défis entre équipes.

**4.2.3 D.I.Y. Raid Nature** : L'épreuve consiste à parcourir une certaine distance en kayak, à pied, à la nage et récupérer le long du parcours le matériel nécessaire à la co-construction d'un héritage pour le camp.

**4.2.4 Le show des amazones** : Il s'agit d'une épreuve « artistique » en équipe, de 5 minutes environ, autour du thème « les esprits de la forêt ». Cette épreuve est entièrement libre (chant, danse, théâtre, sketch, slam, poème, dessin ....)

**4.2.5 Les actions durables** : Ces actions consistent à réaliser ensemble des héritages (objets, outils...) qui seront utiles au site.

### **4.3 Classement**

Les chronos et les points obtenus sur certaines épreuves, seront additionnés pour chaque équipe. Le classement récompense les équipes ayant accumulées le plus de points.

## **5 - ENGAGEMENT ECO-CITOYEN**

Le Challenge Nature des Amazones est organisé de manière à limiter les traces négatives à la fin des épreuves et les participantes sont invitées à ramener les déchets découverts sur le parcours et à adopter un comportement éco-citoyen.

- Le respect des personnes : Se respecter soi-même (respecter ses limites physiques, fair play) et respecter les autres : les organisateurs et les autres participantes.

- Le respect du site : Chacun s'engage à ne rien jeter sur le site et à utiliser les poubelles de tri qui sont installés sur le site. Chacun s'engage à utiliser des produits les moins impactant pour l'environnement (privilégier les produits bio, écolabel ou naturel). L'organisation s'engage à rendre le site au minimum dans l'état de propreté original.

- Objectif *presque* Zéro déchet : Une évaluation de l'ensemble des déchets sera réalisée en fin de séjour. L'objectif étant de réduire les déchets non recyclables et de limiter notre quantité de déchets.

- De plus, les participantes s'engagent à co-voiturer afin de limiter au maximum les gaz à effets de serres.

## 6 -EQUIPEMENT - MATERIEL

L'organisateur fournira à chaque équipe un sifflet et un lot de dossards pour la durée des épreuves.

**Le matériel de sécurité fourni pour les activités de plein air** : gilet de sauvetage pour l'activité kayak et nage en rivière.

Chaque participante doit prévoir OBLIGATOIREMENT une réserve d'eau de 5L.

## 7 - SECURITE

Les activités nécessitant l'utilisation de matériel spécifique seront encadrées par des éducateurs diplômés.

Les lieux de départ et d'arrivée des épreuves permettront de pointer les participantes et seront équipés de trousse de premiers secours. Des points de contrôle et de secours pourront être mis en place si nécessaire.

**En cas d'accident, il est indispensable qu'une équipière reste avec l'accidentée, sauf cas de force majeure, dans l'attente de l'arrivée des secours.**

Les épreuves peuvent être interrompues à tout moment en raison d'évènements ne permettant pas le déroulement des épreuves en sécurité. Dans ce cas, le comité d'organisation pourra proposer des épreuves de remplacement.

## 8 - PUBLICITE - PARRAINAGE

Les participants s'engagent à porter tout au long de la manifestation les dossards fournis au début du challenge.

Les participants acceptent sans conditions les prises de vues, quels que soient les techniques et les supports utilisés, ainsi que l'exploitation de ces images par la Fédération Française Sports Pour Tous à titre informatif ou publicitaire.

## 9-ABANDONS - EXCLUSIONS

L'abandon d'un membre de l'équipe entraîne l'impossibilité pour l'équipe d'être classée, les membres restants pourront toutefois terminer les épreuves et leurs performances leur seront communiquées.

L'exclusion d'une équipe peut être prononcée en cas de non-respect du règlement et de l'environnement ou de comportement dangereux.

## 10 - MODIFICATIONS

L'organisateur peut à tout moment modifier le programme, le choix des activités, le parcours ou les épreuves pour des raisons de sécurité ou de sportivité.

Les participantes seront tenues informées de tout changement avant le début de l'épreuve.

## 11 - ASSURANCE

L'organisateur a souscrit un contrat d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile de ses préposés et des participants.

## 12- ANNULATION INSCRIPTION

Aucun remboursement ne pourra être fait en cas d'annulation d'inscription par les participants, quelles que soient les causes du désistement de la participante. Elle pourra cependant se faire remplacer par une tierce personne dès l'instant où celle-ci aura renvoyée son inscription complète.

## 13- ANNULATION DE LA MANIFESTATION EN CAS DE FORCE MAJEURE

Le montant des inscriptions sera conservé pour 50% de sa valeur en cas d'annulation de la course pour une raison grave indépendante de la volonté des organisateurs : conditions météorologiques, interdiction administrative de dernière minute, décès d'un responsable, maladie grave d'un responsable, ou tout autre cas de force majeure reconnu.

***En m'inscrivant, j'atteste avoir pris connaissance du règlement et l'accepte sans condition.***